



# Aides versées aux petites entreprises : des contrôles pourront avoir lieu

Actualité législative publié le **04/06/2020**, vu **920 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**L'administration fiscale est susceptible de procéder à des contrôles a posteriori du bien-fondé des aides qui ont été ainsi versées.**

Au titre des dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics pour atténuer les effets de la crise économique provoquée par l'épidémie de Covid-19, les petites entreprises (commerçants, artisans, agriculteurs, professionnels libéraux, associations) peuvent, à certaines conditions, bénéficier d'une aide mensuelle d'un fonds de solidarité à hauteur de 1 500 € maximum.

Pour cela, elles doivent notamment employer au maximum 10 salariés et avoir perdu, au titre du mois concerné, au moins 50 % de leur chiffre d'affaires.

La loi impose aux entreprises qui ont perçu l'aide du fonds de solidarité de conserver, pendant 5 ans à compter de son versement, les documents attestant du respect des conditions d'éligibilité au fonds et du correct calcul du montant de l'aide.

Et pendant cette durée de 5 ans, les agents de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) peuvent demander à ces entreprises tout document relatif à leur activité, notamment administratif ou comptable, permettant de justifier de l'éligibilité et du correct montant de l'aide reçue. L'entreprise ayant un mois à compter de la date de la demande pour produire ces justifications.

Si des irrégularités sont constatées ou si l'entreprise ne répond pas ou répond de manière incomplète à cette demande, cette dernière s'expose à devoir restituer les sommes indûment perçues.

[Art. 18, ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020, JO du 23](#)

Copyright© 2020 – Les Echos Publishing

[https://www.assistant-juridique.fr/entreprise\\_difficulte.jsp](https://www.assistant-juridique.fr/entreprise_difficulte.jsp)

## Articles sur le même sujet :

- [Récupérer une facture impayée](#)
  - [10 astuces pour éviter les impayés](#)
  - [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
  - [Révoquer un gérant de SARL](#)
  - [Dissoudre une SARL](#)
  - [Guide pratique de la SARL](#)
- 
- Qu'est-ce que le médiateur du crédit aux entreprises ?
  - Quand y a-t-il cessation des paiements d'une entreprise ?
  - Comment déclarer la cessation des paiements d'une entreprise ?
  - Procédure collective : comment effectuer une déclaration de créances ?
  - Demander l'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire à l'encontre de son débiteur
  - Qu'est-ce que la période suspecte dans une procédure collective ?
  - Qu'est-ce que la période d'observation dans une procédure collective ?
  - La responsabilité des dirigeants en cas de procédure collective
  - En quoi consiste une procédure de liquidation judiciaire ?
  - Liquidation judiciaire : le sort des créanciers
  - Liquidation judiciaire : le sort des dirigeants
  - La situation des salariés lors d'une procédure de liquidation
  - Liquidation judiciaire : le sort des contrats
  - Obtenir la restitution d'un bien situé chez une entreprise en liquidation judiciaire
  - Comment créer une entreprise malgré une interdiction de gérer ?